

*Mémoires*  
DU CARDINAL DE RETZ

Jean-François Paul De Gondî

Deuxième partie  
Amsterdam, J.-F. Bernard, 1717  
Paris, Gallimard, coll. de la Pléiade, p. 581-582.

*4 février 1651, à Paris. Depuis deux ans et demi, la France est en pleine guerre civile. Le Parlement de Paris s'est uni aux princes du sang pour contester la politique de la régente Anne d'Autriche et son premier ministre Mazarin. C'est la Fronde. Louis XIV n'a encore que douze ans, la monarchie vacille. En Angleterre, la révolution de Cromwell a abouti à l'exécution du roi Jacques 1<sup>er</sup>, le 30 janvier 1649.*

*Au cœur du chaos politique parisien, Jean-François Paul De Gondî, qui aspire à devenir cardinal mais qui n'est encore que coadjuteur (c'est-à-dire auxiliaire de l'archevêque), joue un rôle actif. Membre du Parlement, il vient de se rallier aux princes de Condé et de Conti, que Mazarin a fait arrêter l'année précédente. Mazarin est son ennemi juré.*

*Or voici qu'en pleine séance du Parlement, Gondî (le futur Cardinal de Retz) entend lire sur son compte un écrit, contresigné par la Reine, qui le qualifie de « méchant et dangereux esprit », et qui affirme qu'« il [s'est] vanté publiquement qu'il mettrait le feu aux quatre coins du royaume, et qu'il se tiendrait auprès, avec cent mille hommes qui étaient engagés avec lui, pour casser la tête à ceux qui se présenteraient pour l'éteindre. » Voici notre coadjuteur en fâcheuse posture. Comment va-t-il s'en tirer ? Il nous le raconte bien plus tard, dans ses Mémoires de cardinal, restés comme un chef-d'œuvre du genre.*

---

Mon parti (...) fut de traiter l'écrit qui avait été lu contre moi de pièce dressée par le Cardinal, de le mépriser sous le titre de satire et de libelle, d'éveiller par quelque passage court et curieux l'imagination des auditeurs, et de remettre ensuite la délibération dans son véritable sujet. Comme ma mémoire ne me fournit rien dans l'Antiquité qui eût rapport à mon dessein, je fis un passage d'un latin le plus pur et le plus approchant des Anciens qui fût en mon pouvoir, et je formai mon avis en ces termes :

« Si le respect (...) ne me fermait la bouche, je ne pourrais m'empêcher de me plaindre de (...) l'indignité de cette paperasse que l'on vient de lire, contre toutes les formes, dans cette Compagnie, et que l'on voit formée des mêmes caractères qui ont profané le sacré nom du Roi pour animer des témoins à brevet. (...) Ce libelle, qui n'est qu'une saillie de la fureur de M. le cardinal Mazarin, (...) je n'y répondrai, Messieurs, (...) que par un passage d'un Ancien qui me vient à l'esprit : *Dans les mauvais temps, je n'ai point abandonné la ville ; dans les bons, je n'ai point eu d'intérêts ; dans les*

*désespérés, je n'ai rien craint.* Je demande pardon à la Compagnie de la liberté que j'ai prise de sortir, par ce peu de paroles, du sujet de la délibération. Mon avis est, Messieurs, de faire très humble remontrance au Roi et de le supplier d'envoyer incessamment une lettre de cachet pour la liberté de Messieurs les Princes et une déclaration d'innocence en leur faveur, et d'éloigner de sa personne et de ses conseils M. le cardinal Mazarin. (...) »

Les Frondeurs applaudirent à mon opinion. Le parti des princes la reçut comme l'unique voie pour leur liberté ; l'on opina avec chaleur et il passa tout d'une voix, ce me semble, à mon avis. J'assurerais au moins qu'il n'y en eut pas trois de contraires. L'on chercha longtemps mon passage, qui en latin a toute une autre grâce et même une autre force qu'en français. »

---

#### QUELQUES NOTES

*Des témoins à brevet* : Des témoins achetés, de faux témoins.

→ **Que donnait donc en latin la fameuse citation** qui retourna l'assistance en faveur de Retz, et donc on « chercha longtemps » la référence ?

Claude Joly nous la restitue dans son *Histoire de la prison et de la liberté de M. le Prince*, de 1651 (rapporté dans les notes de l'édition Pléiade de la page. 582) :

« *In difficillimis Reipublicae temporibus, urbem non deserui ; in prosperis, nihil de publico deserui ; in desperatis, nihil timui.* »

**Du pur Cicéron, en apparence ! Gradation, majesté du rythme ternaire, service de l'État... Sauf que, le lecteur l'aura compris, cette citation est une pure invention de Retz, improvisée dans l'urgence : une vraie *fake quote*, trois siècles et demi avant les premiers réseaux sociaux !**

**Citation inventée, mais qui montre tout le talent de son inventeur !**

---

**Remerciements à Charles Serfaty**

**le lecteur qui a permis la résurrection de cette page.**